

# MATURITÉ PROFESSIONNELLE

## à orientation Economie et services, type Economie (MP-ESe)

La maturité professionnelle est une formation approfondie en culture générale qui complète une formation professionnelle initiale (apprentissage), afin de permettre l'accès aux niveaux supérieurs de formation. Il existe différentes orientations de la maturité professionnelle, selon le domaine d'études HES visé.

**La maturité professionnelle à orientation Economie et services, type Economie permet l'accès aux Hautes écoles spécialisées (HES), des domaines de l'économie (économie d'entreprise, informatique de gestion...).**

- Le détenteur d'un CFC qui n'est pas apparenté au domaine d'étude de la HES visée devra, en plus de l'obtention de la maturité professionnelle dans l'orientation correspondante, remplir des conditions supplémentaires (p.ex. année de pratique professionnelle dans le domaine concerné).
- L'accès à des filières de formation supérieure dans un autre domaine que ceux prévus par l'orientation de la maturité professionnelle choisie peut être soumis à des conditions particulières (examens, cours de rattrapage, passerelle...).
- Pour les titulaires d'une maturité professionnelle, l'accès à toutes les facultés universitaires et aux filières des écoles polytechniques est soumis à la réussite d'un examen complémentaire (appelé « examen passerelle ») après une préparation d'au moins un an.

Le candidat qui s'inscrit est responsable de la cohérence de son choix d'orientation de la maturité professionnelle. Il lui incombe, donc, de se renseigner au besoin sur ce point **auprès de la HES** dans laquelle il envisage de poursuivre sa formation.

Les conditions d'admission variant d'une filière HES à l'autre, veuillez vous référer aux sites de la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale <http://www.hes-so.ch/>

Pour les autres filières : [www.orientation.ch/ecoles](http://www.orientation.ch/ecoles) < Recherche par types d'école

---

# Les voies de formation

Pour information, les filières de maturité professionnelle suivies en parallèle à une formation initiale (apprentissage) sont désignées par l'abréviation "MP1" ; celles suivies après l'obtention d'un CFC le sont par "MP2".

En Valais, il existe quatre possibilités de préparer une maturité professionnelle à orientation Economie et services, type Economie. Chacune de ces filières est soumise à des conditions d'admission et des modalités d'organisation particulières.

- **MP1-ESe intégrée à l'apprentissage d'employé de commerce (profil M)** : pendant leur formation professionnelle initiale de trois ans, les candidats à la maturité professionnelle Economie et services, type Economie, suivent des branches de maturité professionnelle en plus de l'enseignement des connaissances professionnelles. Ils ont deux jours de cours par semaine durant les 3 ans.
- **MP2-ESe après l'apprentissage d'employé de commerce CFC, formation à plein-temps, sur une année** : le titulaire d'un certificat fédéral de capacité (CFC) d'employé de commerce qui remplit les conditions d'admission peut accomplir la maturité professionnelle Economie et services, type Economie, dans le cadre d'une formation d'un an à plein temps (la répartition hebdomadaire des périodes de cours est présentée à la page 4 du présent document) dans une école professionnelle.
- **MP2-ESe après l'apprentissage d'employé de commerce CFC, formation à temps partiel, sur deux ans** : le titulaire d'un certificat fédéral de capacité (CFC) d'employé de commerce qui remplit les conditions d'admission peut accomplir la maturité professionnelle Economie et services, type Economie, dans le cadre d'une formation de deux ans, à temps partiel (la répartition hebdomadaire des périodes de cours est présentée à la page 6 du présent document) dans une école professionnelle.
- **MP1-ESe intégrée à la formation en école des métiers du commerce** : les élèves qui suivent en Valais leur formation en école des métiers du commerce effectuent, en 4 ans, une formation scolaire et des stages en entreprise débouchant sur l'obtention d'un CFC d'employé de commerce, ainsi que d'un certificat fédéral de maturité professionnelle à orientation Economie et services, type Economie.

# MP1-ESe intégrée à l'apprentissage de commerce (profil M)

---

## Organisation

---

L'apprenti qui effectue des cours de maturité professionnelle intégrés à son apprentissage effectue deux jours de cours par semaine et travaille le reste du temps dans l'entreprise qui assure sa formation. Il participe également aux cours interentreprises prévus pour sa formation professionnelle initiale.

---

## Conditions d'admission

---

Pour être admis à la maturité professionnelle intégrée à l'apprentissage (MP1), il faut remplir **TOUTES** les conditions décrites ci-dessous :

- Être libéré de la scolarité obligatoire,
- Avoir signé un contrat d'apprentissage et avoir l'accord de l'entreprise formatrice ainsi que du représentant légal,
- **S'inscrire directement auprès de l'école professionnelle** (au moyen du formulaire officiel spécifique, différent du contrat d'apprentissage),
- Respecter les délais d'inscription,
- Remplir les conditions scolaires ci-dessous :

### ***Pour les candidats qui ont terminé la troisième année du cycle d'orientation :***

- Avoir obtenu le diplôme du cycle d'orientation et, de plus :
  - 4 niveaux I, dont 3 supérieurs ou égaux à 4 ;
  - 3 niveaux I, dont 2 supérieurs ou égaux à 4.0, et 1 niveau II supérieur ou égal à 4.5 ;
  - 2 niveaux I, dont 1 supérieur ou égal à 4.0 et 2 niveaux II, dont un au moins est supérieur ou égal à 5.0 et l'autre est supérieur ou égal à 4.5 ;
  - 1 niveau I et 3 niveaux II, dont 2 au moins sont supérieurs ou égaux à 5.0 et le dernier est supérieur ou égal à 4.5 ;
  - 4 niveaux II, dont 3 au moins sont supérieurs ou égaux à 5.0 et le dernier est supérieur ou égal à 4.5.

Les élèves qui ne satisfont pas à ces exigences dans **une seule** des quatre branches à niveaux, respectivement dans un seul niveau, doivent réussir un examen d'admission dans cette discipline, organisé par le SFOP.

### ***Pour les candidats qui ont rejoint la voie gymnasiale au terme de leur deuxième année de cycle d'orientation (dans un collège/gymnase cantonal) :***

- Avoir terminé la 1<sup>re</sup> année de collège avec succès ;
- En cas d'échec en 1<sup>re</sup> année de collège, présenter, dans chacune des branches français, allemand et mathématiques, une moyenne annuelle supérieure ou égale à 4.0. Les candidats qui ne remplissent pas cette exigence doivent réussir un examen d'admission portant sur toutes les branches insuffisantes. Cet examen est organisé par le SFOP.

### ***Pour les candidats qui ont obtenu le certificat de l'école préprofessionnelle (EPP) en voie générale :***

- Avoir une moyenne finale d'au moins 4.8 dans le premier groupe et une moyenne générale d'au moins 4.5.



L'apprenti qui désire suivre les cours de maturité professionnelle durant son apprentissage doit s'annoncer auprès de l'école professionnelle au moyen de la formule d'inscription officielle en respectant le délai qui y figure. La simple indication sur le contrat d'apprentissage de l'intention de suivre la maturité professionnelle n'a aucune valeur pour l'inscription : en effet, l'école professionnelle concernée doit examiner si les conditions d'admission sont remplies.

# MP2-ESe à plein-temps, sur une année, après l'apprentissage d'employé de commerce CFC

---

## Organisation

---

Pour ceux qui choisissent la filière de la MP-ESe après la réussite de leur apprentissage, les cours sont dispensés à l'Ecole professionnelle, d'août à juillet durant une année scolaire à plein-temps selon la planification suivante :

Le lundi (8h de cours), le mardi (8h de cours), le mercredi matin (5h de cours durant le 1<sup>er</sup> semestre, puis 3h de cours durant le 2<sup>e</sup> semestre), le jeudi (7h de cours durant le 1<sup>er</sup> semestre, puis 9h de cours durant le 2<sup>e</sup> semestre), le vendredi (8h de cours).

Les dates et les jours de cours sont publiés dans le Bulletin Officiel ainsi que sur le site Internet de l'école, durant l'été.

## Contribution financière

L'enseignement menant à la maturité professionnelle dispensé dans les écoles professionnelles publiques est gratuit à l'exception des frais assumés directement par l'école pour le compte de l'étudiant.

Ainsi, une participation aux frais (photocopies, fournitures, etc.) sera encaissée durant les premières semaines de cours. Les livres et autres photocopiés sont entièrement à la charge de l'étudiant, qui doit prévoir un budget d'environ CHF 1'000.- pour couvrir ces éléments.

---

## Conditions d'admission

---

Pour être admis à la maturité professionnelle après l'apprentissage (post-CFC), il faut remplir **TOUTES** les conditions décrites ci-dessous :

- Être titulaire d'un certificat fédéral de capacité employé de commerce,
- Respecter le délai d'inscription,
- Présenter un dossier de candidature complet (voir ci-dessous) annexé au formulaire d'inscription officiel :
  - ▷ Une photocopie du CFC et des notes obtenues (pour ceux qui accomplissent leur dernière année d'apprentissage au moment de l'inscription, une photocopie des bulletins de notes délivrés par l'école avant le dernier semestre de la formation CFC),
  - ▷ Une photocopie des notes obtenues en dernière année du cycle d'orientation, et le cas échéant, d'autres écoles,
  - ▷ Une attestation de domicile avec indication de la date d'arrivée dans la commune de domicile ainsi que de la provenance (domicile précédent) ; ce document est indispensable pour le traitement du dossier (en cas de domicile hors du canton du Valais, la procédure intercantonale devra être appliquée).

### ***Pour les candidats qui ont terminé la troisième année du cycle d'orientation :***

- Avoir obtenu le diplôme du cycle d'orientation et, de plus :
  - 4 niveaux I, dont 3 supérieurs ou égaux à 4 ;
  - 3 niveaux I, dont 2 supérieurs ou égaux à 4.0, et 1 niveau II supérieur ou égal à 4.5 ;
  - 2 niveaux I, dont 1 supérieur ou égal à 4.0 et 2 niveaux II, dont un au moins est supérieur ou égal à 5.0 et l'autre est supérieur ou égal à 4.5 ;
  - 1 niveau I et 3 niveaux II, dont 2 au moins sont supérieurs ou égaux à 5.0 et le dernier est supérieur ou égal à 4.5 ;
  - 4 niveaux II, dont 3 au moins sont supérieurs ou égaux à 5.0 et le dernier est supérieur ou égal à 4.5.

Les élèves qui ne satisfont pas à ces exigences doivent réussir un examen d'admission organisé par le SFOP qui se compose d'épreuves en français, allemand et mathématiques, dont le niveau correspond à celui attendu en fin de 11CO en niveau 1.

***Pour les candidats qui ont rejoint la voie gymnasiale au terme de leur deuxième année de cycle d'orientation (dans un collège/gymnase cantonal) :***

- Avoir terminé la 1<sup>re</sup> année de collège avec succès ;
- En cas d'échec en 1<sup>re</sup> année de collège, présenter, dans chacune des branches français, allemand et mathématiques, une moyenne annuelle supérieure ou égale à 4.0. Les candidats qui ne remplissent pas cette exigence doivent réussir un examen d'admission portant sur toutes les branches insuffisantes. Cet examen est organisé par le SFOP.


***Pour les candidats qui ont obtenu le certificat de l'école préprofessionnelle (EPP) en voie générale :***

- Avoir une moyenne finale d'au moins 4.8 dans le premier groupe et une moyenne générale d'au moins 4.5.

***Une admission en MP2 est aussi possible si :***

- Le candidat a obtenu, au terme de la procédure de qualification CFC, une note globale supérieur ou égale à 5.0, ou atteint une moyenne supérieure ou égale à 5.0 aux prestations préalables (moyenne, arrondie au dixième, de l'ensemble des moyennes semestrielles globales figurant sur les bulletins de notes délivrés par l'école avant le dernier semestre de la formation professionnelle initiale).

**Les détenteurs d'un certificat fédéral de capacité différent de celui d'employé de commerce doivent justifier d'un niveau de formation équivalent à celui-ci et, le cas échéant, se présenter à un examen d'admission permettant de le confirmer.**

 Il est important de relever que le programme d'enseignement de la maturité professionnelle, fixé par le plan d'études cadre fédéral dans les branches fondamentales (mathématiques et langues), est conçu dans le prolongement du programme du cycle d'orientation en niveau I. Cependant, afin de ne pas limiter trop strictement l'accès à l'enseignement menant à la MP aux seules personnes qui auraient suivi le niveau I, et aussi (pour la MP2) afin de tenir compte du développement qu'un candidat a pu connaître dans son parcours professionnel, les conditions minimales d'admission considèrent un champ plus large de profils.

Il existe des **cours de préparation à l'examen d'admission en MP2** qui peuvent être suivis durant l'année scolaire précédant l'entrée en MP2. Leur fréquentation est recommandée également aux candidats qui remplissent les conditions mais qui n'ont pas eu l'occasion, lorsqu'ils ont fréquenté le CO ou dans le cadre de leur formation CFC, d'acquérir, de maintenir ou d'améliorer la maîtrise du programme de 11CO niveau I dans les branches à niveau qui font partie du domaine fondamental de la MP.

Cette formation de 180 périodes (algèbre, français, allemand) est donnée le samedi matin, durant une année, et permet d'atteindre le niveau 1 de fin de cycle d'orientation. Les résultats obtenus dans le contexte des cours de préparation sont pris en compte dans le cadre de l'examen d'admission.

Les informations relatives à ces cours sont disponibles sur le site [www.epcasion.ch](http://www.epcasion.ch).

# MP2-ESe à temps partiel, sur deux ans, après l'apprentissage d'employé de commerce CFC

---

## Organisation

---

Pour ceux qui choisissent la filière de la MP-ESe après la réussite de leur apprentissage, les cours sont dispensés à l'Ecole professionnelle, d'août à juillet durant deux années scolaires à temps partiel selon la planification suivante :

### 1<sup>ère</sup> année

Les cours ont lieu le lundi (8h de cours), le mardi (8h de cours) et le mercredi matin (5h de cours durant le 1<sup>er</sup> semestre, puis 3 h de cours durant le 2<sup>e</sup> semestre).

A la fin de la 1<sup>ère</sup> année ont lieu les examens finaux avancés des branches suivantes : mathématiques, anglais, économie et droit.

### 2<sup>e</sup> année

Les cours ont lieu le jeudi (7h de cours durant le 1<sup>er</sup> semestre, puis 9h de cours durant le 2<sup>e</sup> semestre) et le vendredi (8h de cours).

A la fin de la 2<sup>e</sup> année ont lieu les examens finaux des branches suivantes : français, allemand, finances et comptabilité.

Les dates et les jours de cours sont publiés dans le Bulletin Officiel, ainsi que sur le site Internet de l'école, durant l'été.

## Contribution financière

L'enseignement menant à la maturité professionnelle dispensé dans les écoles professionnelles publiques est gratuit à l'exception des frais assumés directement par l'école pour le compte de l'étudiant.

Ainsi, une participation aux frais (photocopies, fournitures, etc.) sera encaissée durant les premières semaines de cours. Les livres et autres photocopiés sont entièrement à la charge de l'étudiant, qui doit prévoir un budget d'environ CHF 1'000.- pour couvrir ces éléments.

## Conditions d'admission

---

Pour être admis à la maturité professionnelle après l'apprentissage (post-CFC), il faut remplir **TOUTES** les conditions décrites ci-dessous :

- Être titulaire d'un certificat fédéral de capacité employé de commerce,
- Respecter le délai d'inscription,
- Présenter un dossier de candidature complet (voir ci-dessous) annexé au formulaire d'inscription officiel :
  - ▷ Une photocopie du CFC et des notes obtenues (pour ceux qui accomplissent leur dernière année d'apprentissage au moment de l'inscription, une photocopie des bulletins de notes délivrés par l'école avant le dernier semestre de la formation CFC),
  - ▷ Une photocopie des notes obtenues en dernière année du cycle d'orientation, et le cas échéant, d'autres écoles,
  - ▷ Une attestation de domicile avec indication de la date d'arrivée dans la commune de domicile ainsi que de la provenance (domicile précédent) ; ce document est indispensable pour le traitement du dossier (en cas de domicile hors du canton du Valais, la procédure intercantonale devra être appliquée).

***Pour les candidats qui ont terminé la troisième année du cycle d'orientation :***

- Avoir obtenu le diplôme du cycle d'orientation et, de plus :
  - 4 niveaux I, dont 3 supérieurs ou égaux à 4 ;
  - 3 niveaux I, dont 2 supérieurs ou égaux à 4.0, et 1 niveau II supérieur ou égal à 4.5 ;
  - 2 niveaux I, dont 1 supérieur ou égal à 4.0 et 2 niveaux II, dont un au moins est supérieur ou égal à 5.0 et l'autre est supérieur ou égal à 4.5 ;
  - 1 niveau I et 3 niveaux II, dont 2 au moins sont supérieurs ou égaux à 5.0 et le dernier est supérieur ou égal à 4.5 ;
  - 4 niveaux II, dont 3 au moins sont supérieurs ou égaux à 5.0 et le dernier est supérieur ou égal à 4.5.
- Les élèves qui ne satisfont pas à ces exigences doivent réussir un examen d'admission organisé par le SFOP qui se compose d'épreuves en français, allemand et mathématiques, dont le niveau correspond à celui attendu en fin de 11CO en niveau 1.

***Pour les candidats qui ont rejoint la voie gymnasiale au terme de leur deuxième année de cycle d'orientation (dans un collège/gymnase cantonal) :***

- Avoir terminé la 1<sup>re</sup> année de collège avec succès ;
- En cas d'échec en 1<sup>re</sup> année de collège, présenter, dans chacune des branches français, allemand et mathématiques, une moyenne annuelle supérieure ou égale à 4.0. Les candidats qui ne remplissent pas cette exigence doivent réussir un examen d'admission portant sur toutes les branches insuffisantes. Cet examen est organisé par le SFOP.


***Pour les candidats qui ont obtenu le certificat de l'école préprofessionnelle (EPP) en voie générale :***

- Avoir une moyenne finale d'au moins 4.8 dans le premier groupe et une moyenne générale d'au moins 4.5.

***Une admission en MP2 est aussi possible si :***

- Le candidat a obtenu, au terme de la procédure de qualification CFC, une note globale supérieure ou égale à 5.0, ou atteint une moyenne supérieure ou égale à 5.0 aux prestations préalables (moyenne, arrondie au dixième, de l'ensemble des moyennes semestrielles globales figurant sur les bulletins de notes délivrés par l'école avant le dernier semestre de la formation professionnelle initiale).

**Les détenteurs d'un certificat fédéral de capacité différent de celui d'employé de commerce doivent justifier d'un niveau de formation équivalent à celui-ci et, le cas échéant, se présenter à un examen d'admission permettant de le confirmer.**

 Il est important de relever que le programme d'enseignement de la maturité professionnelle, fixé par le plan d'études cadre fédéral dans les branches fondamentales (mathématiques et langues), est conçu dans le prolongement du programme du cycle d'orientation en niveau I. Cependant, afin de ne pas limiter trop strictement l'accès à l'enseignement menant à la MP aux seules personnes qui auraient suivi le niveau I, et aussi (pour la MP2) afin de tenir compte du développement qu'un candidat a pu connaître dans son parcours professionnel, les conditions minimales d'admission considèrent un champ plus large de profils.

Il existe des **cours de préparation à l'examen d'admission en MP2** qui peuvent être suivis durant l'année scolaire précédant l'entrée en MP2. Leur fréquentation est recommandée également aux candidats qui remplissent les conditions mais qui n'ont pas eu l'occasion, lorsqu'ils ont fréquenté le CO ou dans le cadre de leur formation CFC, d'acquérir, de maintenir ou d'améliorer la maîtrise du programme de 11CO niveau I dans les branches à niveau qui font partie du domaine fondamental de la MP.

Cette formation de 180 périodes (algèbre, français, allemand) est donnée le samedi matin, durant une année, et permet d'atteindre le niveau 1 de fin de cycle d'orientation. Les résultats obtenus dans le contexte des cours de préparation sont pris en compte dans le cadre de l'examen d'admission.

Les informations relatives à ces cours sont disponibles sur le site [www.epcasion.ch](http://www.epcasion.ch).

# MP1-ESe dans une école des métiers du commerce

## Organisation

Depuis la **rentrée 2011**, l'Ecole des métiers du commerce n'offre plus qu'une seule voie de formation, celle qui permet d'obtenir un CFC d'employé de commerce CFC, et une maturité professionnelle à orientation Economie et services, type Economie, en 4 ans. **Les informations pour cette filière sont à obtenir exclusivement auprès des Ecoles des métiers du commerce et de culture générale.**

## Programmes

Chaque filière propose un programme particulier.

<b>Domaine fondamental</b>		<b>MP1-ESe (=profil M)</b>	<b>MP2-ESe (après le CFC)</b>
Langues	Français	240	240
	Allemand	240	160
	Anglais	240	160
	Mathématiques	200	200
<b>Domaine spécifique</b>			
	Finances et comptabilité	300	240
	Economie et droit	300	200
<b>Domaine complémentaire</b>			
	Histoire et institutions politiques	120	120
	Technique et environnement	120	120
<b>Travail interdisciplinaire</b>			
	Travail interdisciplinaire centré sur un projet (TIP)	40	40
<b>Total des périodes</b>		<b>1800</b>	<b>1480</b>

# Critères de promotion

L'élève est promu au semestre suivant, si toutes les conditions ci-après sont réunies :

- a) la note globale (moyenne générale arrondie à la 1<sup>re</sup> décimale) est égale ou supérieure à 4,0 (la note semestrielle du TIB n'est pas prise en compte) ;
- b) deux notes de branche au maximum sont inférieures à 4,0 ;
- c) la somme des écarts entre les notes de branches insuffisantes et la note de 4,0 est inférieure ou égale à 2,0.

La personne qui ne remplit pas les conditions de promotion à la fin d'un semestre est :

- a) promue une fois provisoirement ;
- b) si elle ne remplit pas une seconde fois les conditions de promotion, elle est exclue de l'enseignement menant à la maturité professionnelle.

# Renseignements

*Ce document se trouve sur le site <http://www.epcasion.ch> < Les sections < Maturités professionnelles*

- Ecole professionnelle commerciale et artisanale  
Avenue de France 25  
1950 SION  
027 606 43 00  
<http://www.epcasion.ch>  
Contact : secretariat@epcasion.ch
  
- Office d'orientation scolaire et professionnelle du Valais romand  
Av. de France 23  
1950 SION  
027 606 45 00  
<http://www.vs.ch/orientation>



**Le délai** d'inscription doit être absolument respecté ; il figure sur le formulaire d'inscription.